

Les élus wallons on « presté » 136 jours

Les séances ont duré 1.091 heures et 2 minutes. À côté du reste...

Si on ramène la présence des députés namurois en séance à la traditionnelle journée des 8 heures, ils auront presté l'équivalent de 136 jours, lors dans la session 2016-2017. Un calcul qui ne doit néanmoins pas occulter le reste...

Le Parlement wallon a publié ce mercredi son rapport d'activités. Il porte sur sa session de travail 2016-2017, de septembre à septembre donc. Son président, André Antoine (cdH), s'y réjouit que « pour la deuxième année consécutive », son assemblée « a franchi la barre symbolique des 1.000 heures de réunion, dont plus de 900 au sein des différentes commissions ». En 2014-2015, cela n'avait tourné qu'autour des 800 heures.

De fait, quand on entre dans les détails de son rapport, on découvre que les 75 parlementaires namurois ont tenu 27 séances plénières, pour un total

— admirez la précision — de 142 heures et 51 minutes. C'est tout de même moins qu'en 2015-2016, où 24 séances avaient totalisé un peu plus de 157 heures.

Ajoutez à cela 242 réunions publiques en commission ou en

d'un peu plus de 889 heures.

Enfin, les mêmes élus — du moins certains d'entre eux — ont également tenu 36 réunions de commissions et sous-commissions à huis clos, avec au total 22 heures et 25 minutes de boulot.

SURTOUT EN COMMISSION

Que retenir de tout ceci ? D'abord, que l'essentiel du boulot des élus wallons continue à se passer dans les séances de commission. Le rapport est évident : 925 heures passées là-bas, contre 142 heures en séance plénière.

Ensuite que si on fait le total de toutes ces statistiques, le Parlement wallon aura officiellement bossé 1.091 heures et 2 minutes. Si on ramène ça à la traditionnelle journée des 8 heures, cela ferait donc l'équivalent d'un peu plus de 136 jours de travail sur leur année. Mais le calcul est évidemment fictif. Pour une raison bien simple : si tous les élus sont censés être présents en

séance plénière sous peine de retenue financière, ce n'est pas le cas en commission, où ils siègent à tour de rôle. Les 925 heures passées en commission ne peuvent donc être attribuées qu'à certains d'entre eux.

Ajoutez à cela deux autres éléments. Le premier, c'est que tant en séance plénière qu'en commission, le travail qui s'y déroule se prépare en amont. Pour pouvoir y déposer une proposition de décret, d'amendement, ou encore une interpellation à un membre du gouvernement, il faut l'avoir préparé avant, et parfois pendant de longues heures. Et puis deux : on n'élit pas des représentants pour rester en chambre, mais pour garder un contact avec la population. Donc aller sur le terrain. Le font-ils tous ? Et pendant combien d'heures ?... Pour le savoir, la seule solution est de vous intéresser aux actions de vos élus locaux... ●

CH. C.

Pour la deuxième fois, les séances wallonnes ont dépassé le cap des 1.000 heures. L'essentiel continue toutefois de se passer en commission